



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Petites villes *de demain*



Offre de services

Les nouvelles mesures du programme

Janvier 2021



L'offre de services du programme Petites villes de demain s'enrichit.

Découvrez dans ce document de nouvelles mesures.

Retrouvez également le [catalogue des mesures du programme, publié en septembre 2019](#).



**Un apport en compétences
pour concevoir et piloter le projet**

Bénéficiaire de l'expertise d'un conseiller en développement économique territorial implanté localement



Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.
- Une collectivité souhaitant soutenir les entreprises de son territoire
- Une collectivité souhaitant apporter un soutien particulier aux commerçants de proximité

Vos enjeux :

Vous souhaitez bénéficier de l'accompagnement humain d'un conseil expert de votre territoire, pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de soutien aux activités économiques, industrielles, commerciales situées sur votre commune ou intercommunalité. Vous souhaitez pouvoir accéder plus facilement à cet accompagnement humain en mutualisant son coût financier avec d'autres collectivités de votre département ou de votre bassin de vie.

L'offre :

Le réseau des CCI propose de mettre à votre disposition l'expertise d'un conseiller spécialisé en développement économique territorial, implanté localement, et mutualisé à l'échelle du département pour l'ensemble des communes PVD intéressées sur ce territoire.

Le chef de projet CCI identifie avec vous la solution d'appui la plus adaptée à vos besoins d'ingénierie dans le catalogue des produits inédits PVD, ainsi que dans « Solutccio Territoires », le catalogue des solutions CCI à destination des collectivités territoriales.

Le chef de projet CCI peut par exemple réaliser un diagnostic de la situation économique/industrielle/commerciale de votre commune ou des études spécifiques-sur-mesure. Au terme du diagnostic, il vous fait part de ses recommandations et vous propose un plan d'actions. Il peut également accompagner la mise en œuvre de vos actions dans des domaines très variés : maintien de l'activité et aide aux entreprises en difficulté, animation du commerce de centre-ville, actions d'accompagnement des entreprises/commerçants dans leurs mutations (numériques et écologiques notamment), implantation commerciale, lutte contre la vacance, création et reprise d'entreprise, animation de réseaux d'entreprises – clubs et filières, orientation et formation des jeunes, des actifs et des demandeurs d'emplois présents sur votre territoire...

Si la CCI peut porter une partie du poste du conseiller PVD, il est attendu une prise en charge financière des acteurs locaux concernés (préfet, collectivités territoriales, Banque des territoires).

Une offre proposée par :



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

En savoir plus :

Pour contacter votre CCI de proximité, rendez-vous sur l'annuaire des CCI :

<https://www.cci.fr/web/organisation-du-reseau/annuaire>

Obtenir le regard pluridisciplinaire d'une équipe sur mon territoire

INEDIT
PVD

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain

Vos enjeux :

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement en ingénierie, d'une analyse approfondie des spécificités et atouts inhérents à votre territoire pour participer à l'émergence d'un projet de développement local partagé.

L'offre :

Les ateliers hors les murs consistent à mobiliser des équipes d'étudiants de disciplines différentes (développement local, sociologie, urbanisme, architecture, économie, agronomie, paysage...) pour élaborer avec les acteurs locaux un projet de développement à l'échelle d'une commune et de son bassin de vie. Ils proposent une réflexion prospective pour les élus locaux et la production d'hypothèses de développement et de pistes d'actions à la maille communale ou intercommunale. La pluridisciplinarité des équipes engagées lors de ces ateliers constitue une véritable force dans la formulation des problématiques, dans la compréhension des enjeux et dans les orientations proposées. Les réponses apportées sont cohérentes et ne se limitent pas qu'à une approche architecturale ou urbaine par exemple.

Les étudiants sont immergés toute une semaine dans une petite ville. Ils investissent les lieux en contact avec les acteurs locaux, c'est-à-dire : les commerçants, les artisans, les associations, les habitants. Ces étudiants élaborent un diagnostic et quelques esquisses d'orientations. Les travaux sont présentés en fin d'immersion devant le conseil municipal, parfois élargi aux habitants. En cela, les ateliers peuvent engager un processus de dialogue entre les différents acteurs d'un territoire et participent à l'émergence d'un projet de développement local partagé.

Investie dans l'offre de service mise à la disposition des collectivités, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France étend le dispositif des « Ateliers hors les murs » à l'ensemble des Petites villes de demain. Dans ce cadre, la Fédération s'engage à mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage : identifier une problématique, des écoles volontaires, accompagner la recherche de financements nationaux et locaux et contribuer à la valorisation de l'atelier. Pour en bénéficier, il suffit d'adresser une lettre d'intention à la Fédération des Parcs qui la relaiera auprès du comité de sélection. Ce dernier composé de l'ANCT, du Ministère de la Culture, du Ministère de la Cohésion des Territoires, du Ministère de la Transition Ecologique et de la Fédération des Parcs, se réunit tous les deux mois.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Un document capitalise les expériences déjà conduites est téléchargeable : https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/15_mai_juin_juillet_2020.pdf
<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/article/atelier-hors-les-murs>

Contacts : Nicolas Sanaa ; nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr ; 06 63 47 46 77 et Fabien Hugault ; fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr ; 06 99 93 82 91

**Un réseau et des études pour
s'inspirer et affiner ses idées**

Apprécier objectivement les impacts de la crise sur l'appareil commercial – offre SHOP'IN Petites villes de demain

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux

Vous voulez dresser un état des lieux de la situation de l'offre commerciale post-Covid et d'identifier les impacts que le confinement a pu avoir sur votre tissu commercial pour adapter votre politique d'intervention.

L'offre :

La Banque des Territoires vous propose une assistance à maîtrise d'ouvrage pour apprécier objectivement les impacts de la crise sur l'appareil commercial des territoires Petites villes de demain, disposer d'une image des fragilités existantes et de leur évolution possible et donner aux bénéficiaires de Petites villes de demain les moyens d'adapter leur politique d'intervention.

Deux types de financement sont mobilisables :

- immédiatement et jusqu'au 1er février 21 : cofinancement de 80% de l'ingénierie dans un plafond de 20 000 euros de subvention
- à compter du 1er février : via la mobilisation des prestataires du Marché à Bons de Commande PVD, prise en charge à 100% par la BdT

Un premier volet (SHOP In Volet 1) est mobilisable pour :

- Dresser le panorama de la résilience commerciale théorique du centre-ville, et donc d'un niveau de risque à anticiper ;
- Observer objectivement les conditions économiques de la séquence de reprise des activités présentes dans les centres-villes, par typologies d'activités ;
- Apporter conseils pour permettre aux territoires Petites villes de demain de prioriser efficacement leur politique de relance et leurs investissements.

À l'issue du premier volet et si le besoin est exprimé par la collectivité, une prestation complémentaire peut être proposée (SHOP In Volet 2) :

- Constituer un tableau de bord dynamique pour piloter/monitorer les impacts de la crise sur plusieurs mois, croisant des données actives (chiffre d'affaire et data de fréquentation) et de mesures qualitatives (entretiens, questionnaire sur un panel de commerçant, clientèle locale...)

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Saisine exclusivement par e-mail à l'adresse relance-commer-proxi@caissedesdepots.fr

Les autres demandes ne seront pas traitées.

Performa - Diagnostic global performant et adapté à l'entreprise artisanale

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous êtes à la recherche de données sur les potentialités économiques, environnementales et numériques du territoire s'appuyant sur un travail de terrain, une écoute des besoins des artisans pour engager votre projet de revitalisation et de développement.

L'offre :

Diagnostic rapide et global auprès des entreprises du territoire pour identifier les besoins. L'analyse des points forts et des points d'amélioration de l'entreprise met en lumière son potentiel et permet de faire émerger des projets de développement et de construire une stratégie pour faire évoluer et rendre l'activité plus compétitive.

Valeur de la prestation par diagnostic 400 euros TTC avec une prise en charge possible. Se renseigner auprès de la CMA.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre chambre des métiers et de l'artisanat.

www.artisanat.fr/reseau-des-cma/un-reseau-de-proximite/annuaire-des-cma

Libérer l'initiative économique dans les territoires

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain

Vos enjeux :

Vous souhaitez :

- favoriser la création ou le développement d'entreprises sur votre territoire en communiquant sur les aides accessibles aux créateurs d'entreprise
- faciliter l'accès à l'emploi, grâce à la mobilité (achat, réparation de véhicule) des usagers de votre territoires.

L'offre :

L'ADIE propose partout en France métropolitaine et Outre-mer (au moyen de ses 158 antennes et 292 permanences), pour les personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire :

- Un financement sous la forme d'un microcrédit professionnel remboursable (en moyenne d'un montant de 4700€) pouvant aller jusqu'à 10 000 euros (15 000 euros en Outre-mer) pour financer la création ou le développement de son entreprise, quel que soit le secteur d'activité (artisanat, commerces de proximité, restauration, service à la personne, agriculture, culture, BTP, etc) et son statut juridique ;
- Un financement sous la forme d'un microcrédit personnel remboursable pouvant aller jusqu'à 5000 euros pour financer un besoin de mobilité (permis, achat ou réparation de véhicule) ;
- Un accompagnement personnalisé grâce à des services de formations gratuites, de conseils et de coaching personnalisé avant, pendant et après la création d'entreprise (notamment sur le volet administratif, financier, commercial et juridique) ;
- Un plaidoyer en faveur de l'évolution de la législation sur l'entrepreneuriat, la protection des micro-entrepreneurs et l'inclusion bancaire des plus fragiles.

En 2019, l'Adie avait financé 26 248 personnes (dont 21 218 entrepreneur.e.s), parmi lesquelles : 21% sont sans diplômes, 55% vivent en dessous du seuil de pauvreté, 38% sont bénéficiaires des minima sociaux, 34% sont demandeurs d'emploi, 28% ont moins de 30 ans, 47% sont des femmes, un quart vit en zone rurale et 21% en QPV.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

L'Adie couvre toutes les régions de France.

Pour en savoir plus contacter : Esther Mattout emattout@adie.org

Retrouvez ici la liste des antennes de l'Adie : <https://www.adie.org/nos-agences/>

Accélérer la transition écologique des artisans

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez que les artisans de votre territoire s'engagent dans une transformation vers un modèle plus respectueux de l'environnement en leur permettant d'y trouver un avantage économique.

L'offre :

Dispositif d'accompagnement opéré par les chambres de métiers et de l'artisanat, en collaboration avec l'ADEME et le soutien de l'Etat (Ministère de la transition écologique et Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance) à travers une démarche en quatre étapes :

- Une communication et une sensibilisation des chefs d'entreprises aux enjeux de la transition écologique et aux avantages économiques de la démarche
- La réalisation d'un diagnostic de premier niveau qui donne lieu à un plan d'actions avec un conseiller CMA
- Une orientation des chefs d'entreprises vers un accompagnement collectif et individuel, des actions de coaching et / ou de formation sur des programmes nationaux, régionaux voire locaux et les engager dans des opérations en lien avec la collectivité et / ou les fédérations et unions commerciales locales
- Une valorisation de la collectivité et des entreprises engagées dans le programme.

Les thématiques abordées sont : la réduction des flux, l'économie circulaire, les économies d'énergie, la réduction des déchets, la réduction de la consommation d'eau, la mobilité, la lutte contre le gaspillage, l'approvisionnement local, etc.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre chambre des métiers et de l'artisanat.

<https://www.artisanat.fr/reseau-des-cma/un-reseau-de-proximite/annuaire-des-cma>

Bâtir le volet énergie-climat du projet de territoire et le mettre en œuvre

Vous êtes :

- Une intercommunalité du programme Petites villes de demain

Vos enjeux :

Vous souhaitez mettre un accent particulier sur la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique dans votre projet de territoire.

L'offre :

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de votre territoire vous accompagne dans toutes les étapes de votre Projet de Territoire sur les enjeux énergie et climat, que vous ayez entamé une démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ou pas grâce à :

- sa connaissance des acteurs du territoire, l'ALEC vous facilite la concertation indispensable à votre PT.
- ses liens privilégiés avec l'observatoire régional Energie-Climat et les gestionnaires de réseaux, l'ALEC vous apportera les données nécessaires à l'établissement du diagnostic initial.
- sa connaissance fine du territoire, l'ALEC vous aidera à définir les axes stratégiques de votre PT en lien avec les enjeux énergie-climat.
- aux actions qu'elle mène déjà sur le territoire, l'ALEC vous aidera à définir et mettre en oeuvre un plan d'actions concret adapté à votre territoire.
- à sa présence dans la durée, l'ALEC vous permettra de réaliser un suivi précis de votre PT.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Un site internet : <https://www.federation-flame.org/>

Contactez la Fédération : contact@federation-flame.org

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain

Vos enjeux :

- Vous souhaitez réduire l'empreinte environnementale de votre patrimoine communal ou intercommunal, réaliser des économies d'énergie, répondre aux aspirations citoyennes et vous engager dans une démarche exemplaire.
- Vous souhaitez agir sur l'emploi local et mobiliser artisans et entreprises de la construction grâce à la mise en chantier de travaux de rénovation énergétique.
- Vous souhaitez moderniser et valoriser vos infrastructures, améliorer leur confort et mieux protéger le public en particulier les plus fragiles (enfants et personnes âgées) face aux conséquences à venir du changement climatique.

L'offre :

En complément du soutien apporté par **la dotation de soutien à l'investissement local** (cf. fiche « Financer des équipements publics pour une relance locale rapide »), vous pouvez bénéficier de l'accompagnement et des ressources du programme ACTEE. Porté par la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) dans le cadre des certificats d'énergie, ACTEE apporte un panel d'outils et de financement pour faciliter la rénovation énergétique de vos bâtiments publics.

Ce programme transversal vous apporte :

- Une cellule de soutien pour répondre rapidement à vos interrogations via un numéro et un mail dédié.
- Des appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour vous financer sur 4 postes potentiels :
 - poste d'économiseur de flux

L'économiseur vient en complément d'un **Conseiller en énergie partagé de l'Ademe** (Cf fiche « **Bénéficiaire d'un "Conseil en énergie partagé** ») s'il y en a déjà un sur le territoire.

- outils de mesure et petits équipements
- audits et stratégies pluriannuelles d'investissement
- aide au financement de la maîtrise d'œuvre ou assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique
- Des sous-programmes pour les projets de rénovation de piscine et bâtiments classés appelant une approche spécifique.
- Une boîte à outils d'accompagnement et d'aide à la décision indispensable : guides, cahier des charges type, fiches pratiques, simulateur de travaux.

La Banque des territoires

La Banque des territoires a développé une offre large à destination des collectivités locales pour les accompagner dans leur projet de rénovation énergétique : ingénierie territoriale, offres de financement en prêt, avances remboursables (dispositif d'intracring) et participation à des sociétés de projet. Cette offre peut être mise à profit par les collectivités dans les phases préparatoires aux projets, pour l'élaboration de stratégies patrimoniales sur les parcs de bâtiments publics notamment scolaires.

La mobilisation des certificats d'économie d'énergie

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) représentent un outil incontournable de financement de la maîtrise de l'énergie pour les collectivités. Dans le cadre par exemple du remplacement de votre éclairage, de votre système de production de chaud ou de froid, de vos fenêtres leur valorisation permet de faire baisser le cout des travaux, sous réserve que les équipements choisis répondent à des standards élevés de performance et d'efficacité énergétique.

Le kit « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES - Comprendre et se lancer » du Ministère de la Transition Ecologique

Ce kit a vocation à synthétiser les enjeux et les bénéfices de la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités et faciliter le passage à l'action en décrivant les leviers pour agir, les différentes étapes d'une démarche de rénovation énergétique, les outils juridiques, financiers et techniques pouvant accompagner les élus dans leur projet.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Voir fiches :

- « Bénéficiaire d'un "Conseil en énergie partagé »
- « Financer des équipements publics pour une relance locale rapide »
- « Obtenir un investissement de la Banque des Territoires dans des sociétés porteuses de projets de revitalisation » et « Bénéficiaire d'expertises thématiques pour mettre en œuvre des projets de revitalisation »

ACTEE :

Retrouver les appels à manifestation d'intérêt en cours et la banque de ressources sur le site d'ACTEE : <https://www.programme-cee-actee.fr>

Posez vos questions à la cellule de soutien pour répondre rapidement à vos interrogations :

renovation.actee@fnccr.asso.fr

CEE :

Contactez votre conseiller en énergie partagé ou appuyez- vous sur un économiste de flux financé par le programme ACTEE pour vous aider dans vos démarches. Retrouver les fiches standardisées CEE (<https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie>) et estimer les CEE valorisation grâce au calculateur CEE ADEME (<http://calculateur-cee.ademe.fr>)

Kit élus

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Re%CC%81novation%20e%CC%81nerge%CC%81tique%20des%20ba%CC%82timents%20des%20collectivite%CC%81s%20locales_07_2020.pdf



Analyser les dynamiques de mon territoire

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain
- Tout autre collectivité

Vos enjeux :

Vous souhaitez cibler au mieux les besoins et enjeux de votre territoire.

L'offre :

L'ANCT propose aux acteurs des territoires des analyses territoriales et des outils produits par l'Observatoire des territoires : mise à disposition de données, d'indicateurs, de typologies de territoires, d'analyses à différentes échelles et sur le temps long, de cartes interactives, d'outils d'analyses et de data-visualisations.

En particulier, découvrez les espaces de consultation mis à votre disposition comme :

- La Visiothèque, un catalogue de tous les graphiques et cartes produits, avec accès à des indicateurs, aux publications et aux contributeurs.
- L'espace des données ouvertes : espace de recherche et de téléchargement de plus de 600 indicateurs, disponibles à différents échelons territoriaux (plus de 25 échelles géographiques de la commune à la région européenne).
- L'annuaire des acteurs de l'observation (*): plus de 30 références nationales et 200 références régionales et locales - fiches, logos et liens des sites produisant une information territorialisée nationale ou locale en France.
- Des outils d'aide aux diagnostics territoriaux sont à votre disposition :
- Réaliser des portraits de territoires (à l'échelle de commune, EPCI, département, région) et ainsi obtenir et comparer les chiffres clés de votre territoire.
- Un module de consultation de zonages de politique publique (ZRR, AFR, zone de montagne...) mais également par les programmes de l'ANCT.
- Un catalogue d'outils interactifs : des outils de datavisualisations interactives qui permettent de répondre à des questions simples : D'où viennent les nouveaux arrivants dans mon territoire, où partent ceux qui le quittent, quels impacts ces mobilités ont sur la composition de sa population ?
- La Cartographie interactive : permettant à un public averti de produire ses propres cartes ou portraits de territoire avec plus de 600 indicateurs multithématiques, plus de 25 échelles géographiques de la commune au pays européen, et la possibilité d'intégrer ses propres données.

Une offre proposée par :



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Pour en savoir plus :

Le portail de l'Observatoire des Territoires : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr



Des solutions pour mener son projet

Intégrer le numérique dans le quotidien des artisans

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain.

Vos enjeux :

Vous souhaitez que les artisans s'engagent dans une démarche de développement numérique pour accroître leur compétitivité et adapter leurs services aux attentes des consommateurs dans un contexte économique et sanitaire en évolution.

L'offre :

Les chambres de métiers et de l'artisanat vous propose d'opérer un dispositif d'accompagnement comprenant :

- une communication et une sensibilisation auprès des artisans sur les possibilités d'augmenter leur chiffre d'affaires et leur rentabilité par le numérique, et accroître l'usage des technologies numériques dans l'entreprise
- la réalisation d'un diagnostic de maturité digitale et proposition de plan d'action par un conseiller CMA en présentiel (possible en distanciel)
- un accompagnement à la mise en oeuvre du projet par une aide à la concrétisation dans le cadre d'un investissement matériel ou immatériel ou l'orientation vers les expertises des activateurs France NUM.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre chambre des métiers et de l'artisanat.

<https://www.artisanat.fr/reseau-des-cma/un-reseau-de-proximite/annuaire-des-cma>

Accompagner les entreprises artisanales du territoire

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain

Vos enjeux :

Vous souhaitez développer et animer l'économie de proximité et votre territoire et mettre en place des solutions concrètes pour les entreprises.

L'offre :

Les chambres de métiers et de l'artisanat accompagnent les collectivités dans la mise en œuvre de solutions concrètes répondant aux besoins des entreprises du territoire :

- anticipation des transmissions d'entreprises
- aide à l'implantation d'activités artisanales et à la réalisation de locaux d'activités adaptés
- actions de développement des entreprises : développement commercial, innovation, export, appui rh, développement des compétences, recherche de financements

Cet accompagnement est réalisé sur devis.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre chambre des métiers et de l'artisanat.

<https://www.artisanat.fr/reseau-des-cma/un-reseau-de-proximite/annuaire-des-cma>

Réinvestir les surfaces vacantes au sein d'une gare

Vous êtes :

- Une commune ou une intercommunalité du programme Petites villes de demain
- Une association, un collectif d'intérêt public ou un acteur privé

Vos enjeux :

Vous souhaitez :

- Réinvestir des surfaces vacantes au sein de la gare de votre territoire
- Favoriser l'implantation d'activités économiques, sportives, culturelles, associatives ou tiers-lieux
- Favoriser la revitalisation de votre territoire et l'implication des acteurs locaux

L'offre :

Pour valoriser les petites gares et servir l'économie des territoires, SNCF Gares & Connexions a lancé le programme « 1001 Gares », un appel à projets d'envergure nationale, consistant à mettre à disposition sous forme d'AOT (convention d'occupation temporaire du domaine public) des espaces vacants auprès de porteurs de projets innovants. Des activités comme des tiers lieux, des services, des commerces, des espaces de coworking, des centres médicaux, des lieux associatifs, ou encore des équipements publics pourront voir le jour dans les gares, sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, une plateforme en ligne dédiée www.1001gares.fr propose des emplacements disponibles en gare dans toutes les régions françaises. Sur ce même site, les entrepreneurs intéressés, peuvent faire part de leur intérêt pour occuper un local. Les projets seront ensuite sélectionnés, étudiés et montés avec les équipes de SNCF Gares & Connexions. Les critères de sélection favorisent largement l'apport du projet au territoire (40% de la note globale).

En tant que porteur de projet, vous pouvez obtenir des informations, consulter tous les locaux disponibles et déposer un dossier pour occuper l'espace. Une fois le dossier déposé, analysé et validé, un contrat est signé avec SNCF Gares et Connexions, avec un niveau de redevance et une durée adaptés à chaque projet. SNCF Gares et Connexions finance par ailleurs les travaux propriétaires avant l'installation du porteur de projet. Le porteur de projet est également accompagné sur les plans administratifs, techniques et commerciaux pour affiner son idée. Pour une Petite ville de demain, le projet de réoccupation de la gare peut ainsi s'insérer dans un schéma de revitalisation plus global.

Une offre proposée par :



En savoir plus :

Contactez votre référent régional 1001 Gares - Auvergne-Rhône Alpes Bourgogne-Franche Comté : Camille CHAVIGNY camille.chavigny@sncf.fr - Bretagne-Pays de Loire-Centre Val de Loire : Enora LEJEUNE, enora.le-jeune@sncf.fr - Grand Est : Johann LANG, johann.lang@sncf.fr - Occitanie-Provence Alpes Côte-d'Azur : Evelyne LAMNE evelyne.lamine@sncf.fr - Hauts-de-France – Normandie : Fabrice VIZCAYA, fabrice.vizcaya@sncf.fr - Nouvelle-Aquitaine : Pierre LONGEAUX, pierre.longeaux@sncf.fr - Ile-de-France : Antoine MARTIN antoine.martin2@sncf.fr